Image not found or type unknown

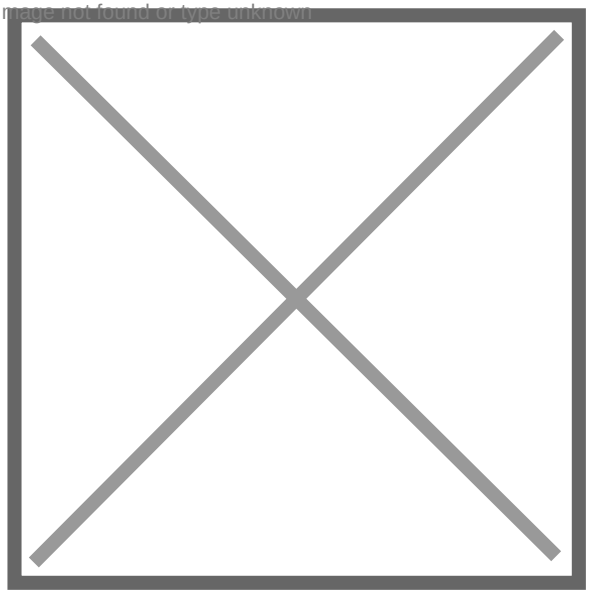

Gérant de sarl à 50-50%... kal escroc.

Par **ESB**, le **21/06/2011** à **16:11**

Bjr,
créée en 2007, je suis gérant d'une SARL à 50-50% au Kal de 7500€.
Seul 750€ ont été libérés à la création.
Depuis, j'ai appelé à libérer l'intégralité, et seul le gérant que je suis s'est exécuté.

ie, 3000 + 750€ pr moi; 750€ pr l'autre associé et .

Hormis une assignation au TC, je crois que je n'ai guère de choix!

//ent à cela, dès mi 2008 il a "piqué" dans la caisse, passé des commandes ss le manteau et falsifié des Ch.B. avec des complices, raison pr laquelle il(s) est/st en correctionnel; prochaine audience début 2012 avec plusieurs parties civiles dont je suis la principale et de très loin.

Que puis je faire pour récupérer ses part(s) de Kal, sachant qu'il ne veut pas (il y a 10 mois - ns ns parlons guère; sachant que ça vaut ... "0"?

Merci pr vtre aide.
Cdt.

ESB

Par **edith1034**, le **21/06/2011** à **16:41**

il faut reprendre ses parts

une négociation sera plus rapide et combler au plus vite le capital ou faire une AG pour modifier le capital avec des nouveaux statuts et nouvelles publications

pour tout savoir sur la SARL

http://www.fbls.net/SARLINFO.htm

Par **ESB**, le **21/06/2011** à **17:46**

bjr et merci.

je ne pense pas avoir été très clair!

Opposition totale et à 50-50% ingérable.

Aussi, pas de possibilité de modifier statuts, etc...
LA QUESTION EST SI EN CAS DE PROCEDURE (notamment...), actionnaire défaillant, possibilité que la justice exige un qqconque "abandon" par ex?

A+

Par **edith1034**, le **21/06/2011** à **22:30**

il faut vous faire nommer administrateur par le tribunal de commerce mais c'est risqué car vous aurez un contrôle et le juge peut être tenté de nommer un administrateur judiciaire

le mieux est de négocier avec votre associé pour qu'il quitte la sarl

Par **ESB**, le **21/06/2011** à **23:42**

bsr et merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés